

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le **01 AOUT 2018**

N° **1428** ARM/FAA/COMSUP/NP

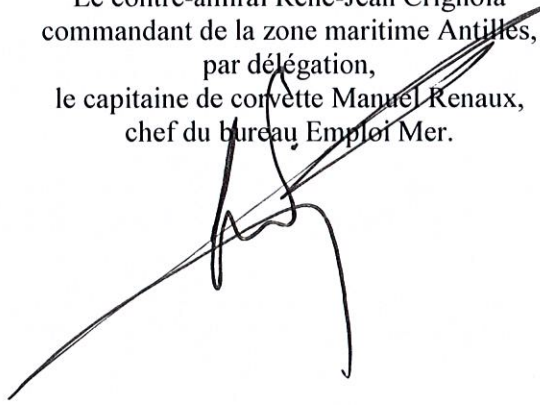
INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°09/18.
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du mercredi 1^{er} août 2018 à 08h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautilles.weebly.com>.

Le contre-amiral René-Jean Crignola
commandant de la zone maritime Antilles,
par délégation,
le capitaine de corvette Manuel Renaux,
chef du bureau Emploi Mer.



DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au mercredi 1^{er} août 2018 :
Néant

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au mercredi 1^{er} août 2018 :
1118/18 – 1120/18 – 1123/18 – 1124/18

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1118/18 GUADELOUPE – SAINTE MARIE – LE GROS LOUP CARTE FR6948

Le voilier « MOUFLETE » longueur 10,95 m est échoué sur une caye à la position 16°06,08'N 061°33,04'W.
Navire disloqué.

Il représente un danger pour la navigation.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1120/18 GUADELOUPE – SAINT-FRANÇOIS

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée PC4 est éteint.

Position : 16°14,885'N 061°15,570'W (WGS84).

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1123/18 MARTINIQUE – TROIS-ILETS

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés qu'en raison d'usures, le coffre des Trois-Ilets est interdit d'utilisation.

Position : 14°33'N 061°02'W.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1124/18 MARTINIQUE – PORT DE FORT DE FRANCE

Carte FR6892

Les navigateurs usagers du port de Fort-de-France sont informés du déroulement d'un rallye nautique réunissant au maximum 200 embarcations, entre l'Anse à l'Ane aux Trois-Ilets, la plage de la Française à Fort-de-France et la plage de Madiana à Schoelcher.

Cet événement se déroulera le 21 juillet 2018 entre 09h00 et 13h00.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette manifestation.

AVINAV

Avis en vigueur au mercredi 1^{er} août 2018 :
005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17 – 001/18 – 003/18

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06

COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14

GUADELOUPE – RIVIERE SALEE

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16

GUADELOUPE – SAINTE ROSE

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17

GUADELOUPE – LES SAINTES

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18

GUADELOUPE – POINTE A PITRE

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface. Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°003/18
GUADELOUPE - SAINT-FRANÇOIS

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina de Saint-François et devant certaines plages du lagon.

Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1065/18 du dimanche 1^{er} avril 2018.

AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

- 10 37-T-08 GUYANE.** Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — Bathymétrie.
- 13 12-T-06 BRÉSIL.** Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — Coffre d'amarrage
- 13 14-T-04 MER DES CARAÏBES.** Antilles. Trinidad et Tobago. Golfe de Paria. Au NW de la baie des Colons. — Bouées Océanographiques.
- 13 43-T-11 VENEZUELA.** Río Orinoco - Boca Grande and Approaches - South Channel. — Buoyage.
- 14 24-T-07 OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST.** De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — Instruments de mesure.
- 15 06-T-16 BRAZIL.** North Coast. Rio Pará. Ponta Taipu NW. — Depths.
- 15 26-P-12 BRAZIL.** South Coast. Niterói W. — Depths.
- 15 43-T-11 BRAZIL.** South Coast. Rio de Janeiro N. — Obstruction.
- 15 45-T-08 BRAZIL.** South Coast - Baía de Guanabara. — Wreck. Foul.
- 15 45-T-09 BRAZIL.** North Coast - Cabo Cassiporé SE. — Wreck.
- 16 10-T-03 PETITES ANTILLES.** Saint-Barthélemy. — Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet.
- 16 12-P-04 PETITES ANTILLES.** Trinidad et Tobago. A l'Est de Galeota Point. Au NE de Red Mango Gas Field. — Installation pétrolière. Conduite sous-marine.
- 16 14-P-07 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Bahía de Cartagena. — Submarine pipeline.
- 16 15-P-06 DOMINICAN REPUBLIC.** Puerto de Haina. — Depths. Berths. Lights.
- 16 21-P-27 UNITED STATES OF AMERICA.** East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — Maritime limit.
- 16 21-P-28 UNITED STATES OF AMERICA.** East Coast - Gulf of Maine. — Maritime limit.
- 16 22-T-16 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Bocachica. — Buoyage.
- 16 34-T-03 OCÉAN ATLANTIQUE NORD.** Dans le Sud de Terre-Neuve. Sohm Abyssal Plain. — Balisage.
- 16 34-P-09 DOMINICAN REPUBLIC.** San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — Buoyage.
- 16 34-P-10 DOMINICAN REPUBLIC.** Bahía de Andrés. — Buoyage.
- 16 34-P-11 DOMINICAN REPUBLIC.** Puerto la Romana. — Buoyage.
- 16 37-T-25 WEST INDIES.** Bahamas - Great Bahama Bank. — Lights.
- 16 38-T-04 PETITES ANTILLES.** Saint-Barthélemy. L'Ilet Frégate. — Balisage.
- 16 48-T-01 LA MARTINIQUE.** SW de Bellefontaine. — Balisage, ferme marine.
- 16 49-P-06 HAITI.** Côte Nord, Ouest et Sud. — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.
- 17 02-T-08 GUADELOUPE.** Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis. — Balisage.
- 17 11-P-13 VENEZUELA.** Bahía de Barcelona. — Superbuoy. Submarine pipeline.
- 17 13-T-03 GUADELOUPE.** Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent. — Balisage.
- 17 13-T-15 CARIBBEAN SEA.** Venezuela - La Guaira. — Buoy.
- 17 18-T-13 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Approaches to Puerto de Mamonal. — Buoyage.
- 17 19-T-17 BRAZIL.** East Coast - Rio de Janeiro SE. — Buoyage.
- 17 21-T-03 PETITES ANTILLES.** Grenada. Au SW de Grand Mal Bay. — Bathymétrie.
- 17 26-T-02 GUYANE.** Fleuve Mahury. Au SW de Dégrad des Cannes. — Obstruction.
- 17 28-T-03 BRAZIL.** South Coast - Cabo Frio SW. — Buoy.
- 17 28-T-04 BRAZIL.** South Coast - Ilha de Cotunduba S. — Buoy.
- 17 29-T-01 GUADELOUPE.** Au NW de l'Ilet du Gosier. — Épave.
- 17 34-P-06 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Puerto Bolivar and Punta Aguja to Punta de La Cruz. — Depths. Lights. Restricted areas.
- 17 34-T-05 BRAZIL.** South Coast - Santos SE. — Buoyage.
- 17 40-P-10 BRAZIL.** South Coast - Rio de Janeiro - I. da Pombaba N. — Works.
- 17 41-T-04 PETITES ANTILLES.** Saint-Martin. Accès au port de Galisbay. Banc de Médée. — Balisage.
- 17 42-T-10 BRAZIL.** South Coast - Pta. de Santa Cruz N. — Buoy.
- 17 44-T-17 BRAZIL.** South Coast - Mostardas E. — Buoy.
- 17 46-P-16 BRAZIL.** South Coast - Baía de Guanabara. — Automatic Identification Systems.
- 17 46-T-08 PETITES ANTILLES.** Saint-Barthélemy. Ile Fourchue. Ile Frégate. — Balisage.

- 17 46-T-17 **WEST INDIES**. Trinidad and Tobago - Great River Shoal S. — Buoy.
- 17 47-T-05 **MER DES CARAÏBES**. Trinidad and Tobago - Brigand Hill. — Feu.
- 17 48-T-02 **PETITES ANTILLES**. Martinique. Baie de Fort-de-France. Au Sud du Banc Mitan. — Balisage.
- 18 04-T-11 **GUYANA**. Georgetown - Demerara River. — Lights.
- 18 08-T-11 **BRAZIL**. North Coast - Fortaleza. — Buoy.
- 18 09-T-03 **GUADELOUPE**. Basse-Terre. A l'Est de la Pointe du Petit Marigot. — Balisage.
- 18 12-T-06 **WEST INDIES**. Trinidad and Tobago - Tobago - Minister Point S. — Buoy.
- 18 14-P-03 **PETITES ANTILLES**. Anguilla. — Bathymétrie.
- 18 16-P-08 **GUADELOUPE**. Les Saintes. Terre-De-Haut. Ilet à Cabrits. — Zones réglementées.
- 18 16-T-05 **GUYANE**. Accès au Drégrad Des Cannes. Fleuve Mahury. — Balisage.
- 18 16-T-06 **SURINAME**. Au Nord de Suriname Rivier. — Installation pétrolière. Zone de restriction.
- 18 16-T-07 **PETITES ANTILLES**. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — Balisage.
- 18 16-T-14 **BRAZIL**. South Coast - Copacabana SE. — Buoy.
- 18 17-T-06 **GUYANE**. Entre Cayenne et Kourou. — Épave.
- 18 18-P-14 **COLOMBIA**. Caribbean Sea Coast - Golfo de Morrosquillo. — Reefs.
- 18 20-T-10 **WEST INDIES**. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — Buoyage. Wrecks. Obstructions.
- 18 23-T-02 **GUADELOUPE**. Basse-Terre. Pointe de la Rivière à Goyave. — Balisage.
- 18 23-T-08 **BRAZIL**. South Coast - Rio de Janeiro. — Obstruction.
- 18 26-P-02 **GUYANE**. Fleuve Maroni. Accès au port de Saint-Laurent du Maroni. — Balisage.
- 18 27-P-01 **GUYANA**. Approches de Georgetown. Demerara River. — Bathymétrie. Épave. Obstruction.
- 18 27-T-09 **BRAZIL**. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — Buoy.
- 18 28-P-03. **PETITES ANTILLES**. De la Petite Martinique à Grenada. — Bathymétrie. Épave.